

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN VATIGNEZ DELAVIERRE
LEFEBVRE LEMIEGRE GRENU LEDET

Monsieur GOURGUECHON représenté par Monsieur MARQUES

Etaient absents : MM. DEKONINCK DUMEIGE TELLIER

Etait absente excusée : Mme TRANNOIS

Madame AUTIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance.
Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Rappel de l'ordre du jour :

- Renouvellement du photocopieur de la Mairie
- Dossier vidéo protection de la place des Fêtes
- Information sur l'aménagement du local incendie
- Amélioration de la vidéo-protection de la place des fêtes
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Budget du lotissement
- Remplacement d'un membre de l'Association Foncière
- Rénovation du chemin de croix de l'église

Accord de l'assemblée.

1 – RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARQUES qui a suivi ce dossier :

Ce dernier précise qu'il a reçu deux propositions pour le renouvellement du photocopieur des Etablissements TOSHIBA et D.B.S. Il détaille les deux offres et commente le comparatif financier distribué aux membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que la mise en concurrence a bien fonctionné et que nous avons obtenu des tarifs très intéressants.

Marque - Modèle	Coût copie NB TTC	Coût copie couleur TTC	Loyer mensuel TTC
Toshiba e-studio 3005 AC <i>(avec reprise ancien matériel sur la base de 2 500 € déduite)</i>	0.0090 €	0.07200 €	206.33 €
Kyocera TASKalfa 3051ci	0.0468 €	0.0468 €	130.80 €

Compte-tenu de la qualité du service après-vente de la société TOSHIBA, Monsieur MARQUES propose de passer ce marché avec la société TOSHIBA pour la location d'un photocopieur e-studio 3005 AC, suivant les critères repris dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition :

- Proposition D.B.S. : MM. DEFFONTAINES, VATIGNEZ et LEFEBVRE
- Proposition TOSHIBA : MM. PRUVOT, MARQUES, GOURGUECHON, AUTIN, DELAVIERRE, LEDET, LEMIEGRE, GRENU

La location d'un photocopieur TOSHIBA e-studio 3005 AC est acceptée par 8 voix.

2 – DOSSIER VIDEO-PROTECTION DE LA PLACE DES FETES :

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à CEZZAM de lui transmettre une offre en location. Ces derniers nous ont répondu qu'ils ne proposent pas de matériel en location. Il rappelle que l'entreprise SYSTEO propose une solution d'équipement en location sur 60 mois pour un prix de 268.55 € par mois.

Après discussion, les membres présents souhaitent visiter un site équipé par SYSTEO pour juger de l'efficacité de l'installation.

3 – AMENAGEMENT LOCAL INCENDIE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEFFONTAINES qui a en charge ce dossier. Ce dernier reprend l'historique des devis en sa possession. De plus, il donne connaissance d'une autre proposition qui consiste à remplacer les portes sur la façade Grande Rue par une grille. Le devis actuel proposé par FER et TRADITION s'élève à 3.350 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'opter pour cette dernière solution. Monsieur DEFFONTAINES reprendra contacts avec FER et TRADITION pour affiner le dossier.

4 – BUDGET LOTISSEMENT »CŒUR DE VILLAGE « :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget pour le lotissement « Cœur de Village ». Ce dernier a été élaboré avec la participation de Madame ASSIER, notre trésorier, en fonction des dépenses et des recettes propres à ce budget. Il comporte un certain nombre d'écritures d'ordre qui correspondent à des reprises du budget principal.

Recettes et dépenses de fonctionnement	825.600 €
Recettes et dépenses d'investissement	526.000 €

Après discussion, l'assemblée accepte ce budget à l'unanimité.

5 – NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEFFONTAINES, Président de l'A.F.R. Ce dernier fait part de la démission de Monsieur Robert VERSCHEURE et souhaite qu'un nouveau membre soit nommé par l'assemblée. Il propose Monsieur Fabien VERSCHEURE. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6 - CLOCHETON DU PONT DE LA DISTILLERIE :

Monsieur le Maire explique que nous avons adressé un courrier à Monsieur FOULON pour connaître ses intentions. Ce dernier nous a répondu que la cession n'était plus d'actualité pour le moment étant donné que la ville d'Amiens n'est plus acquéreur du site.

7 – DENOMINATION DU LOTISSEMENT « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réfléchir sur la dénomination du lotissement du « Cœur de Village ». Il fait part de sa réflexion : Un personnage a marqué l'histoire d'Argoeuves et que son nom n'a jamais été repris. Etant donné que l'espace clos se trouve à côté de l'église, il propose donc de dénommer les quatre pavillons « Clos de l'Abbé Rigaux ». Il demande à l'assemblée de réfléchir à cette proposition ou éventuellement de faire d'autres suggestions.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre de la fusion des Communautés de communes du Val de Nièvre et de l'Ouest Amiénois, il faut déterminer une nouvelle appellation. Le val de Nièvre propose : Communauté de communes Nièvre et Somme. Une contre proposition a été faite par le Maire de Belloy sur Somme : Communauté de communes Ouest Somme Nièvre. Ce sujet sera débattu lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux du « Cœur de Village » : les travaux de terrassement sont pratiquement terminés. Le mur de Monsieur GAILLET sera repris (trou dans le mur, nécessitant la réparation ou la réfection) sans surcoût pour la commune.

Monsieur DEFFONTAINES propose deux devis pour la rénovation du Chemin de Croix. L'Atelier LEGRAND propose une restauration en atelier pour un prix de 5.709 € et Madame GASNIER propose une restauration sur place pour un prix de 15.695 €. Compte-tenu de la différence de prix pour la prestation, l'assemblée propose à Monsieur DEFFONTAINES de contacter Monsieur DUVANEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.